

Paris, le 8 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* signe le 8 novembre 2019 un accord sur l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle avec la CFDT et FO

La CFE-CGC et la CGT doivent se prononcer sur leur signature d'ici le 22 novembre.

Cet accord cible les actions de la branche en faveur de l'emploi, en particulier par la voie de l'alternance, et accompagne l'investissement dans les compétences en mobilisant tous les dispositifs rénovés issus de la loi Avenir professionnel et des ordonnances Macron.

L'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* et les organisations syndicales signataires ont ainsi l'ambition de créer le cadre permettant aux entreprises industrielles de disposer des compétences dont elles ont besoin pour répondre aux attentes des salariés, mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité.

L'accord exprime des engagements ambitieux en faveur de l'apprentissage et de la formation : augmenter de 50 % le nombre d'alternants pour atteindre le nombre de 75 000 alternants ou encore doubler le nombre de candidats aux certifications professionnelles pour atteindre le nombre de 30 000 certifications à l'horizon 2023.

L'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* est depuis longtemps investie en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage au service des entreprises industrielles. Avec cet accord, une nouvelle étape est franchie dans le dialogue social de branche, concrétisant la volonté des signataires de co-construire une véritable politique emploi formation interindustrielle avec les autres branches industrielles réunies au sein de l'OPCO 2i.

Pour la première fois dans la branche, un même accord traite, à la fois, de l'emploi et de la formation. Il apporte aux entreprises et aux salariés une information accessible sur le droit conventionnel applicable et sur les nouveaux dispositifs mobilisables dès le 1^{er} janvier 2020. L'accord conclu sera ensuite intégré au nouveau dispositif conventionnel de la branche en cours de négociation.

Hubert Mongon, Délégué Général de l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir*, a déclaré à cette occasion :
« *Dans le prolongement de l'accord créant l'OPCO 2i au niveau interindustriel, nous offrons aux entreprises industrielles, à travers ce nouvel accord, l'ensemble des moyens pour leur permettre de recruter et d'investir dans les compétences. Nous nous félicitons de concrétiser une nouvelle étape de la politique formation professionnelle au service de l'emploi industriel* ».

L'UIMM La Fabrique de L'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de L'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de L'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



[@uimm](https://twitter.com/uimm)



[lafabriquedelavenir](https://www.facebook.com/lafabriquedelavenir)



[UIMM](https://www.linkedin.com/company/uimm)



[UIMM La Fabrique de l'Avenir](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Contact presse: UIMM La Fabrique de l'Avenir
pr-uimm@tbwa-corporate.com - 06 76 93 11 45